

Compte-rendu du Bureau Exécutif du 26 mai 2016

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du 26 mai 2016 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

| N° Passage | Titre et résumé | Vote | Date Préfecture |
|---------------|---|----------------------|--------------------|
| 1 | <p>Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Économique - Remise gracieuse Budget Principal</p> <p>Examen des créances impayées, présentées annuellement par le Comptable Public pour dispense de poursuites ou régularisations comptables.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 2 | <p>Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement</p> <p>Examen des créances impayées, présentées annuellement par le Comptable Public pour dispense de poursuites ou régularisations comptables.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 3 | <p>Demande de subvention pour le projet de création d'une unité de méthanisation des boues produites sur la STEP de la Chauvinière au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local de l'Etat</p> <p>Suite à la réponse de Le Mans Métropole à l'appel à projets lancé par la Préfecture de Région concernant le Fonds de soutien à l'investissement public local, une subvention de 1 000 000 € a été réservée pour le projet de création d'une unité de méthanisation des boues produites sur la STEP de la Chauvinière qui concernera la mise en place de deux digesteurs. Pour bénéficier de cette subvention, une délibération approuvant le plan de financement de cette opération doit être transmise aux services de l'Etat.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 4 | <p>Demandes de subvention pour la constitution d'une Banque de Données Topographiques auprès de l'Union européenne, de l'Etat et de la Région</p> <p>Dans le cadre du programme GEOPAL inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, Le Mans Métropole peut bénéficier pour la constitution d'une Banque de Données Topographiques de subventions de l'Etat au titre du FNADT (à hauteur de 20%) et de la Région (20% également). Ce projet serait également éligible à une subvention européenne sur la base d'un taux de 30% dans le cadre du Programme Opérationnel régional FEDER 2014-2020 au titre de l'axe 2 « Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ».</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 5 | <p>Modification de la demande de subvention européenne pour l'aménagement du parvis du Collège de l'Epine au Mans</p> <p>Suite à l'approbation par la Commission Permanente de la Région des Pays de la Loire du 6 juillet 2015 des opérations retenues pour Le Mans Métropole au titre de l'approche intégrée du développement territorial (ITI) du programme régional FEDER 2014-2020, une subvention européenne peut être sollicitée pour l'aménagement du parvis du Collège de l'Epine au Mans au taux de 40 % soit 410 326 € sur un montant d'opération de 1 025 815 € HT.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |

| N° Passage | Titre et résumé | Vote | Date Préfecture |
|------------|--|----------------------|-----------------|
| 6 | <p>Demande de subvention pour le projet d'extension et aménagements connexes de la zone d'activités du Cormier de Mulsanne au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local de l'Etat</p> <p>Suite à la réponse de Le Mans Métropole à l'appel à projets lancé par la Préfecture de Région concernant le Fonds de soutien à l'investissement public local, une subvention de 301 000 € a été réservée pour le projet d'extension et aménagements connexes de la zone d'activités du Cormier de Mulsanne. Pour bénéficier de cette subvention, une délibération approuvant le plan de financement de cette opération doit être transmise aux services de l'Etat.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 7 | <p>Subvention à l'Association Foyer socio-éducatif du Collège JF Kennedy</p> <p>Le Foyer socio-éducatif du collège JF Kennedy organise la finale du Rallye Mathématique de la Sarthe. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 € couvrant les frais de déplacement par autobus des élèves.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 8 | <p>Réaménagement de prêts relais - Société d'Economie Mixte CENOVIA - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80% - Emprunt de 3 900 000 €</p> <p>Attribution d'une garantie à hauteur de 80% de Le Mans Métropole à La SEM CENOVIA pour un emprunt de 3 900 000€ dans le cadre d'un réaménagement de prêts relais ayant pour objet l'acquisition et l'aménagement de la ZAC de « la Cartoucherie » au MANS.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 9 | <p>Le Mans - Cour Saint Damien - Acquisition en VEFA de 23 logements - Emprunt de 725 000 €- Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %</p> <p>Attribution d'une garantie à hauteur de 50% de Le Mans Métropole à La Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour un emprunt de 725 000 € concernant l'acquisition en VEFA de 23 logements Cour Saint Damien au Mans.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 10 | <p>Le Mans - La Maison Neuve (4 PLUS et 2 PLA-I) et Les Terrasses du Villaret (6 PLUS et 2 PLA-I) - MANCELLE D'HABITATION - Construction en secteur Diffus - Exercice 2016</p> <p>Des aides de 29 000 € de l'État et de 39 000 € de Le Mans Métropole, sont accordées dans le cadre de la programmation 2016 des aides à la Pierre.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 11 | <p>Le Mans - Divers groupes (38 logements) - Participation de Le Mans Métropole à l'adaptation au handicap de logements sociaux propriété de LE MANS HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2016</p> <p>Une aide de 14 117 € est accordée à Le Mans Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 12 | <p>Le Mans - 43 rue Gustave Courbet, 1 rue Alfred Kastler (2 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation au handicap dans deux logements propriété de la S.A.M.O. - Secteur Diffus - Exercice 2016</p> <p>Une aide de 723,17 € est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |

| N° Passage | Titre et résumé | Vote | Date Préfecture |
|------------|--|----------------------|-----------------|
| 13 | <p>Allonnes - Opération Mars Mullo - Convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Le Foyer Manceau et Le Mans Métropole</p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession sociale à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 4 000 € par logement pour le programme « Mars Mullo » situé rue Gounod sur la commune d'Allonnes qui concerne 15 maisons.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 14 | <p>Le Mans - Zone Industrielle Nord - Prorogation de la durée de la convention de concession - Avenant n° 8</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la Zone Industrielle Nord au Mans jusqu'au 25 novembre 2018 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 15 | <p>Le Mans - Zone Sablons-Gazonfier - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 15</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la zone de Sablons-Gazonfier au Mans jusqu'au 1er juin 2019 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 16 | <p>Allonnes - ZAC du Broussil - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 7</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Broussil à Allonnes jusqu'au 09 février 2017 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 17 | <p>Allonnes - ZAC du Vivier - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 10</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier à Allonnes jusqu'au 20 juillet 2018 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 18 | <p>Sargé-Lès-Le Mans - Z.A.C. de la Pointe - Prorogation de la durée de la convention de concession - Avenant n° 5</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans jusqu'au 30 septembre 2018 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant</p> | Adopté à l'unanimité | 30/05/2016 |
| 19 | <p>Yvre l'Evêque - convention d'entretien du giratoire RD 314/RD91A</p> <p>La délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental et la Commune d'Yvré l'Evêque, pour l'entretien du giratoire réalisé sur la RD 314.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 20 | <p>Le Mans - Rue Gaston Planté - Acquisition auprès de l'Association Syndicale Coopérative Cité Abri Funay</p> <p>Le Mans Métropole doit intégrer au domaine public communautaire la rue Gaston Planté au Mans, cadastrée EO n°213 d'une superficie de 6 000 m² pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 21 | <p>Le Mans - Allée de la Tuilerie - Acquisition auprès de l'Association Syndicale du lotissement « allée de la Tuilerie »</p> <p>Le Mans Métropole doit intégrer au domaine public communautaire l'allée de la Tuilerie au Mans, cadastrée KA n°703, d'une superficie d'environ 1 106 m², pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |

| N° Passage | Titre et résumé | Vote | Date Préfecture |
|---------------|--|----------------------|--------------------|
| 22 | <p>Mulsanne - Avenue des Bouleaux et boulevard Emile Plet</p> <p>Afin de permettre l'aménagement de l'Avenue des Bouleaux et du Boulevard Emile Plet, sur la commune de Mulsanne, Le Mans Métropole doit acquérir les parcelles AC n°644 (pour environ 5 m²), AC n°717 (pour environ 37 m²), AC n°718 (d'une superficie de 18 m²), AC n°526 (pour environ 903 m²), AC n°535 (pour environ 25 m²) et AC n°14 (pour environ 104 m²), propriétés de la commune de Mulsanne, pour un 1 € forfaitaire.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 23 | <p>Saint Saturnin - 3 rue de Coutant - Acquisition à Monsieur et Madame LE GOFF</p> <p>Afin de permettre l'aménagement du boulevard de Maule, sur la commune de Saint-Saturnin, Le Mans Métropole se rend acquéreur de la parcelle cadastrée AC n°269, d'une superficie de 41 m², appartenant à Monsieur et Madame LE GOFF, pour un 1 € forfaitaire.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 24 | <p>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie - Cession à la Sarl Rocket Racing Corporation</p> <p>Le Mans Métropole a accepté la cession d'une partie de la parcelle ZV n°105 pour 1 500 m² environ, au profit de la SARL Rocket Racing Corporation, pour un prix de 20 € HT/m² soit 30 000 € au total. Cette société y implantera un centre de lavage.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |
| 25 | <p>Personnel - Vacation interprète et coordinateurs - Politique de la Ville</p> <p>Les PRE d'Allonnes et de Coulaines proposent des accompagnements individuels à la scolarité. Ces actions s'effectuent par le biais d'intervention d'interprètes et de coordinateurs recrutés en qualité de vacataires. A compter du 1^{er} septembre 2016, les niveaux de rémunération seront de 14,07 € brut (taux horaire) pour les interprètes et 17,49 € brut (taux horaire) pour les coordinateurs.</p> | Adopté à l'unanimité | 27/05/2016 |